

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 21 juin 2024

TRANSACTION VENTE

Prix de vente TTC (HORS HONORAIRES)	HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR
De 0 à 20 000€	2 000 €
De 20 001 à 45 000€	3 500 €
De 45 001 à 60 000€	5 000 €
De 60 001 à 75 000€	6 000 €
De 75 001 à 90 000€	7 000 €
De 90 001 à 110 000€	8 000 €
De 110 001 à 150 000€	9 000 €
De 150 001 à 200 000€	10 000 €
De 200 001 à 250 000€	12 000 €
De 250 001 à 300 000€	15 000 €
Au delà de 300 000€	5% maximum

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société IMMO PLAGE, SARL au capital de 1000 € - Siège social : 4 Cr Georges Mandel 33590, ST-VIVIEN DE MEDOC - RCS Bordeaux n° 927 735 498 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3301 2024 000 000 054 délivrée par Bordeaux-Gironde

Garant : GALIAN, 89 Rue la Boétie, 75002 PARIS

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

4 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

4 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

• Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.

• Part locataire : 2 € TTC par m² de surface habitable.